



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE  
LOIRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R24-2016-054

PUBLIÉ LE 8 AVRIL 2016

# Sommaire

## **Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret**

R24-2016-04-08-001 - A R R E T E Portant composition de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Centre-Val de Loire pour les élections 2016. (2 pages)

Page 3

## **Préfecture de la zone de défense et de sécurité Ouest**

R24-2016-04-06-002 - A R R E T E N° 16-146 confiant à Monsieur Nacer MEDDAH, Préfet de la région Centre Val-de-Loire, Préfet du Loiret, la suppléance du préfet de la zone de défense et de sécurité ouest le jeudi 14 avril 2016 (2 pages)

Page 6

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2016-04-08-001

**A R R E T E**

Portant composition de la Chambre de Commerce et  
d'Industrie de Région  
Centre-Val de Loire pour les élections 2016.

**SECRETARIAT GENERAL POUR  
LES AFFAIRES REGIONALES**

**A R R E T E**

**Portant composition de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région  
Centre-Val de Loire pour les élections 2016.**

Le Préfet de la région Centre-Val de Loire  
Préfet du Loiret  
Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur  
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

Vu le code de commerce et notamment son article R.711-47 ,

Vu le code électoral,

Vu la loi n°2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services,

Vu le décret n°2010-924 du 3 août 2010 relatif à la composition et au régime électoral des chambre de commerce et d'industrie,

Vu la délibération prise lors de l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Centre du 10 mars 2016

Vu le rapport du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Centre du 25 mars 2016

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général aux Affaires Régionales Centre- Val de Loire

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** - le nombre de sièges des membres de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Centre-Val de Loire est fixé à 51, pour le processus électoral de 2016.

**Article 2** - La composition de la Chambre de Commerce et d'Industrie par catégories, et sous-catégorie et des Chambres de Commerce et d'Industrie Territoriales est arrêtée comme suit pour valoir base de processus électoral dans les délais légaux et réglementaires spécifiques à l'année 2016.

	Nombre de sièges	C1	C2	I1	I2	S1	S2
<b>CCI Cher</b>	<b>6</b>	1	1	1	1	1	1
<b>CCI Eure-et-Loir</b>	<b>8</b>	1	1	1	2	2	1
<b>CCI Indre</b>	<b>4</b>	1	0	1	1	1	0
<b>CCI Indre-et-Loire</b>	<b>11</b>	2	1	2	2	2	2
<b>CCI Loir-et-Cher</b>	<b>7</b>	1	1	1	1	1	2
<b>CCI Loiret</b>	<b>15</b>	2	2	2	3	3	3
<b>CCIR Centre</b>	<b>51</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>9</b>

Les sous-catégories sont harmonisées à l'échelle régionale avec la répartition suivante :

Commerce	Industrie	Services
C1 : 0 à 9	I1 : 0 à 19	S1 : 0 à 9
C2 : 10 et plus	I2 : 20 et plus	S2 : 10 et plus

**Article 3** - Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales de la région Centre-Val de Loire, le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi, sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Centre et qui sera publié au recueil des actes administratifs.

8 avril 2016

Signé :  
Le Préfet Nacer MEDDAH

Arrêté n°16.093 enregistré le 8 avril 2016

Préfecture de la zone de défense et de sécurité Ouest

R24-2016-04-06-002

A R R E T E N° 16-146

confiant à Monsieur Nacer MEDDAH, Préfet de la région

Centre Val-de-Loire,

Préfet du Loiret,

la suppléance du préfet de la zone de défense et de sécurité

ouest

le jeudi 14 avril 2016

**PRÉFECTURE DE LA ZONE DE DÉFENSE  
ET DE SÉCURITÉ OUEST**

**A R R E T E**

**N° 16-146**

**confiant à Monsieur Nacer MEDDAH, Préfet de la région Centre Val-de-Loire,  
Préfet du Loiret,  
la suppléance du préfet de la zone de défense et de sécurité ouest  
le jeudi 14 avril 2016**

**LE PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ OUEST  
PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE  
PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE**

**VU** le code de la défense, notamment son article R 1311.23 ;

**VU** le décret n°2010-224 du 4 mars 2010 relatif aux pouvoirs des préfets de zone de défense et de sécurité ;

**VU** le décret n°2010-225 du 4 mars 2010 portant modifications de certaines dispositions du code de la défense relatives aux préfets délégués pour la défense et la sécurité, aux états majors interministériels de zone de défense et de sécurité, aux délégués et correspondants de zone de défense et de sécurité et à l'outre-mer ainsi que certaines dispositions relatives aux secrétariats généraux pour l'administration de la police et certaines dispositions du code de la santé publique ;

**VU** le décret du 14 juin 2013 portant nomination de Monsieur Patrick STRZODA, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

**VU** le décret du 30 mai 2014 portant nomination de Monsieur Nacer MEDDAH, préfet de la région Centre Val-de-Loire, préfet du Loiret ;

**VU** le décret du 10 février 2016 portant nomination de Monsieur Patrick DALLENNES, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine,

**Considérant** l'absence concomitante de Monsieur Patrick STRZODA, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine et de Monsieur Patrick DALLENNES, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine, le jeudi 14 avril 2016.

**A R R E T E**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La suppléance du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest est assurée par Monsieur Nacer MEDDAH, préfet de la région Centre Val-de-Loire, préfet du Loiret, le jeudi 14 avril 2016.

**ARTICLE 2** : Le préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des

actes administratifs des préfectures des vingt départements de la zone de défense et de sécurité Ouest.

Rennes, le 6 avril 2016

**Le préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest,  
préfet de la région Bretagne,  
préfet du département d'Ille-et-Vilaine,  
SIGNE : Patrick STRZODA**